



Accident avec un camion de location

Par **cbellot**, le **30/09/2009** à **19:29**

Bonjour à tous,

Au début du mois de septembre, j'ai loué un camion (20m3) chez *** pour effectuer mon déménagement. Je signe le contrat, laisse un chèque de caution de 1000€ et part avec le camion.

Lors d'une manœuvre, j'abime accidentellement une voiture garée sur la rue, étant à très faible vitesse, le camion n'a rien (pas la moindre égratignure). Nous faisons un constat avec le propriétaire du véhicule en indiquant les références de l'assurance du camion.

J'appelle dans la journée l'assurance qui me renvoi vers le loueur du camion (car les camions *** sont loués par une autre société). Ce dernier me renvoyant vers l'assureur... bref chacun se renvoi la balle.

Je regarde dans le contrat de location le tarif de franchise d'assurance mais il n'y a que des prix si le camion est abimé, or il ne l'est pas.

Depuis, je n'arrive pas à obtenir de réponse ni de la compagnie d'assurance ni du loueur et *** ne veut pas me rendre ma caution.

Qu'est-ce que je peux faire ? Merci pour votre aide,

Cordialement
CB

Par **laglaine**, le **16/02/2010** à **21:00**

bonjour

comment s'est terminée votre histoire?

J'ai le meme probleme, j'ai loué une camionnette pour mon demenagement et j'ai embouti la barriere du parking de la societe de location.

mon assurance ne prend pas en compte ce genre d'incident car vehicule de location et la societe de loc veut me faire payer la franchise de leur propre assurance a savoir 1040eur.

je ne sais quoi penser..

Par **laglaine**, le **16/02/2010** à **21:01**

bonjour

comment s'est terminée votre histoire?

J'ai le meme probleme, j'ai loué une camionnette pour mon demenagement et j'ai embouti la barriere du parking de la societe de location.

mon assurance ne prend pas en compte ce genre d'incident car vehicule de location et la societe de loc veut me faire payer la franchise de leur propre assurance a savoir 1040eur.

je ne sais quoi penser..